

Bachelier en domotique

HELHa Charleroi 185 Grand'Rue 6000 CHARLEROI
Tél : +32 (0) 71 41 94 40 Fax : +32 (0) 71 48 92 29 Mail : tech.charleroi@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

OM324 BUREAU D'ETUDES BATIMENT 2			
Code	TEOM3B24OM	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	68 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Florence DEPAILLE (florence.depaille@helha.be) Michaël LERMINIEAU (michael.lerminieau@helha.be)		
Coefficient de pondération	7		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette Unité d'Enseignement invite l'étudiant à utiliser les fondements théoriques d'une partie des cours techniques en HVAC, sanitaire, analyse et performance énergétique des bâtiments. L'étudiant approfondit ses connaissances de la PEB par l'utilisation du logiciel pour les projets des immeubles tertiaires ou résidentiels étudiés.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer et informer.**
 - 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat.
 - 1.5 Présenter des prototypes de solution et d'application techniques.
- Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques.**
 - 2.1 Elaborer une méthodologie de travail.
 - 2.2 Planifier les activités.
 - 2.5 Proposer des solutions qui tiennent compte des contraintes.
- Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel.**
 - 3.3 Développer une pensée critique.
 - 3.4 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la structure de l'environnement professionnel.
- Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations.**
 - 4.3 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique.

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de :

- Mener à bien différents projets en HVAC, sanitaire et PEB depuis l'étude jusqu'à l'ébauche de cahiers de charge en appliquant les notions théoriques vues à l'école et en s'investissant dans une démarche identique au milieu professionnel.
- Choisir le matériel qui répond au mieux aux besoins du maître d'ouvrage, aux contraintes extérieures et aux normes en application.
- Dimensionner et implanter le matériel (locaux techniques, gaines techniques, trémies principales, ...).
- Elaborer des plans architecturaux, d'implantation, des métrés récapitulatifs et des clauses techniques.
- Planifier son travail et collaborer avec son binôme.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEOM3B24OMA Bureau d'études du bâtiment 2

68 h / 7 C

Contenu

- Analyse des besoins énergétiques et modélisation de l'enveloppe du bâtiment dans le logiciel PEB,
- Normes, bases de calculs, ... pour l'HVAC, et les autres TS avec toutes les contraintes énergétiques,
- Calcul de la ventilation, du chauffage et de l'ECS,
- Choix du matériel et implantation, exécution des plans techniques,
- Encodage dans le logiciel PEB de l'HVAC, calcul du résultat final de la PEB en fonction de la technique choisie,
- Rédaction du rapport écrit final (un par binôme) et du support pour la soutenance orale (individuelle).

Démarches d'apprentissage

Approche interactive, par projets et par situation-problème.

Les enseignants guideront les binômes d'étudiants tout au long des missions, leur rôle sera de conseiller les étudiants dans leurs choix.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les professeurs guident les étudiants au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Sources et références

CSTC - PEB - Arrêtés royaux - Normes

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Documents sur la plateforme de l'école.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Au Q1 :

- Evaluation continue : 30 %
- Dossier écrit = projet : 30%
- Soutenance orale individuelle : 40%

Au Q3 :

- Dossier écrit = projet : 50%
- Soutenance orale individuelle : 50%

L'étudiant doit prendre connaissance des manquements et/ou des améliorations à effectuer dans le projet lors de la consultation des copies de juin. Le dossier projet sera retravaillé ainsi que la soutenance orale (même en cas d'échec dans une seule des parties).

Dans tous les cas, la note finale sera la moyenne géométrique, en tenant compte de la pondération de chacune des notes.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	30				

Période d'évaluation	Prj + Exo	30/40			Prj + Exo	50/50
----------------------	-----------	-------	--	--	-----------	-------

Evc = Évaluation continue, Prj = Projet(s), Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord. La demande devra être faite par l'étudiant au plus tard le 30 septembre 2022.

Un certificat médical entraîne, au cours de la même session, la représentation d'une épreuve similaire (dans la mesure des possibilités d'organisation).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).